

Ministère  
de l'Intérieur.

Paris, le 28 mai 1844

321

Direction  
des  
Bureaux  
des  
Bureaux  
des  
Académie Royale  
de France à Rome  
des  
Approbation  
du Bureau de  
recettes et dépenses  
pendant le mois de  
D<sup>bre</sup> 1844.  
des  
Renvoi de 4  
pièces irrégulières.  
des

Monsieur le Directeur, j'ai reçu le  
bordereau des recettes et dépenses de  
l'Académie Royale de France à Rome  
pendant le mois de D<sup>bre</sup> 1844 présentant  
En recette ..... 2000<sup>fr</sup> - ..  
en dépense ..... 2188<sup>fr</sup> - 42

Excédant de dépense 188<sup>fr</sup> - 42

Le compte a été vérifié et reconnu  
exact.

Je vous renvoie, ci-joint, quatre pièces  
justificatives qui s'étaient amassées  
sous les numéros 27, 28, 32 et 36  
afin que vous les fassiez rectifier, attendu  
que les mémoires des S<sup>rs</sup> Merico Cagiati,  
Pietro Natatetti et Gio Antonio ne  
sont pas acquittés par ces fournisseurs  
eux-mêmes et que la quittance du  
S<sup>r</sup> Zaccarini doit exprimer que  
les travaux qui y sont indiqués  
ont été exécutés en 1844.

A cette occasion, je vous ferai  
remarque, Monsieur le Directeur  
que le Payeur du Trésor Royal a  
admis par exception les explications

A le Directeur de l'Académie Royale de France à Rome

Contenus dans votre lettre du 14 Janvier  
 dernier, en acceptant à l'appui de votre  
 bordereau du 30 Juv. 1814 le mémoire  
 du S. Quadrini, acquitté par le S.  
 Morelli. Mais ce Comptable a déclaré  
 qu'il ne pourra dorénavant recevoir les  
 mémoires qui ne seraient pas acquittés  
 par les fournisseurs eux mêmes ou appuyés  
 d'une procuration.

Je vous prie de me renvoyer le plus tôt  
 possible les 4 pièces ci-dessus, afin  
 qu'elles puissent être adressées au Bureau  
 Central du Trésor Royal, pour compléter  
 les justifications déjà produites.

Agruez, Monsieur le Directeur,  
 l'assurance de ma considération très  
 distinguée.

Le Ministre  
 Secrétaire d'Etat de l'Intérieur

Dumas